

---

# SOMMAIRE MANUEL “MOBILITÉ INTERNATIONALE”

---

## I - EXPATRIÉS - DÉTACHÉS

### A - CONTRAT DE TRAVAIL INTERNATIONAL

	N° Fiche
■ Index alphabétique	A'
■ Contrat de travail du salarié français dans le cadre d'un « détachement » ou d'une « expatriation »	A10
■ Critères de distinction entre la situation de « détachement » et la situation « d'expatriation »	A20
▪ Détachement	A21
▪ Expatriation	A22
▪ Transfert	A23
▪ Détachement - Expatriation - Transfert : <i>trois régimes juridiques distincts</i>	A24
■ Loi applicable au contrat de travail international	A30
▪ Généralités	A30
▪ Convention de Rome	A31
▪ Principe : la loi d'autonomie	A32
▪ Loi applicable à défaut de choix	A33
▪ Normes impératives	A34
▪ Lois de police	A35
▪ Cas spécifique du détachement dans le cadre d'une prestation de services à l'intérieur de l'Union Européenne	A36
▪ Application des règles françaises	A37
■ Tribunal compétent	A40
▪ Détermination du tribunal compétent	A40
▪ Conventions internationales	A41
▪ Convention de Bruxelles	A42
▪ Convention de Lugano	A43
▪ Directive européenne du 16 décembre 1996	A44
▪ Application des règles de compétence nationale - À défaut de convention international - A titre principal	A45
▪ Application des règles de compétence nationale - A titre subsidiaire	A46
▪ Application des règles de compétence nationale - A titre infiniment subsidiaire	A47
▪ Clauses attributives de compétence	A48

■ Rupture du contrat de travail	A50
■ Retour du salarié	A50
■ Expatriation	A51
■ Indemnités de rupture	A52
■ Rédaction du contrat de travail	A60
■ Principe	A60
■ Avenant de détachement	A61
■ Avenant de suspension du contrat de travail dans le cadre de l'expatriation	A62
■ Exemples de conventions collectives contenant des dispositions spécifiques aux salariés exerçant leur activité à l'étranger	A63

## Annexes

■ Loi applicable au contrat de travail international	
■ Décret n° 91.242 du 20.02.91 <i>portant publication de la convention sur la loi applicable aux obligations contractuelles</i>	A70
■ Directive 96/71/CE du Parlement Européen et du Conseil du 16.12.96 <i>Détachement effectué dans le cadre d'une prestation de services</i>	A80
■ Contrat de travail effectué à l'étranger - Protection des salariés <i>Rép. min. n° 421 J.O.A.N. du 22 décembre 1997 - p. 4797</i>	A90
■ Tribunaux compétents	
■ Juridiction compétente	A91
■ Convention de Bruxelles du 2 septembre 1968	A92
■ Contrat de travail	
■ Directive du Conseil du 14.10.91 <i>relative à l'obligation de l'employeur d'informer le travailleur des conditions applicables au contrat ou à la relation de travail (91/533/CEE)</i>	A93
■ Décret n° 94-761 du 31.08.94 <i>portant transposition de la directive n° 91/533/CEE du Conseil des communautés européennes du 14.10.91</i>	A94

## B - PROTECTION SOCIALE

	N° Fiche
■ Index alphabétique	B'
■ Statut des travailleurs migrants	B10
■ Définition - Territorialité	B10
■ Détachement	B11
■ Conventions et accords internationaux	B12
■ Liste des conventions ou accords	B13
■ Durée de détachement prévue par les conventions & accords internationaux de sécurité sociale	B14
■ Formulaires relatifs aux conventions bilatérales	B15
- <i>Utilisation des formulaires EEE</i>	<i>B15.2</i>
■ Formulaires (spécimen)	
- <i>Formulaires détachement hors convention</i>	<i>B16</i>
- <i>Formulaires détachement convention bilatérale USA</i>	<i>B16.3</i>
- <i>Formulaires détachement Jersey</i>	<i>B16.4-B16.5</i>
- <i>Formulaires détachement Gabon</i>	<i>B16.6</i>
- <i>Formulaires détachement Gabon</i>	<i>B16.7-B16.8</i>
■ Expatriation	B17
■ Systèmes de protection sociale dans le monde	B20
■ Prestations	B30
■ Prestations en nature	B30
■ Prestations en espèces	B31
■ Définitions (détaché, expatrié, frontalier)	B32
■ Exemples de conventions de sécurité sociale conclues avec la France	B33
- <i>Maladie - maternité</i>	<i>B33</i>
- <i>Invalidité</i>	<i>B34</i>
- <i>Accidents du travail - Maladies professionnelles</i>	<i>B35</i>
- <i>Allocation décès</i>	<i>B36</i>

■ Vieillesse	B40
■ Application des conventions ou accords internationaux	B40
- <i>Circulaire n° 2006/38 du 8 juin 2006 relative à la réforme des pensions de réversion dans le cadre des accords internationaux de sécurité sociale</i>	B40.19
■ Droit à pension dans le cadre de l'EEE	B41
■ Calcul de la pension dans le cadre de l'EEE	B42
■ Pension nationale	B43
■ Pension théorique par totalisation	B44
■ Pension proratisée	B45
■ Comparaison entre pension nationale et pension proratisée	B46
■ Assurance volontaire superposée à l'assurance obligatoire	B47
■ Exemples de calcul	B48
■ Liquidations successives	B49
■ Exemples de liquidations successives	B50
■ Demande de retraite	B51
- <i>Formulaire E202 - Instruction d'une demande de pension vieillesse</i>	B51.2-B51.7
- <i>Formulaire E207 - Renseignements concernant la carrière de l'assuré</i>	B51.8-B51.9
- <i>Formulaire E210 - Notification de décision à une demande de pension</i>	B51.10-B51.11
- <i>Formulaire E211 - Récapitulation des décisions</i>	B51.12
■ Prélèvements sur les pensions françaises	B52
- CSG-CRDS - Cotisation d'assurance maladie en fonction du domicile fiscal	B52
- Contribution Sociale Généralisée (CSG)	B53
- Contribution pour le Remboursement de la Dette Sociale (CRDS)	B54
- Prélèvements sur la pension du régime général	B55
- Couverture sociale du retraité	B55.1
■ Pension de réversion (dans le cadre du règlement 1408/71 remplacé par le règlement 883/2004)	B56
■ Synthèse des 4 situations	B57
■ Égalité de traitement	B58
- <i>Circulaire CNAV n° 2003-4 du 17 janvier 2003</i>	B58.1
■ Chômage	
■ Affiliation	B60
■ Prestations chômage après la perte d'un emploi - EEE	B61
- <i>Formulaire E301 - Attestation périodes à prendre en compte</i>	B61.1
- <i>Formulaire E303/0 - Attestation maintien du droit aux prestations de chômage</i>	B61.2
■ Prestations chômage après la perte d'un emploi - Hors EEE	B62
■ Assurance chômage française	B63
■ Prestations familiales	B70
■ Espace Économique Européen (EEE)	B70
■ Hors Espace Économique Européen	B71

■ Assurance volontaire CFE ( <i>Caisse des Français de l'Étranger</i> )	B80
■ Bénéficiaires	B80
■ Nationalité	B81
■ Couverture d'assurance volontaire - Immatriculation	B82
■ Formalités d'adhésion	B83
■ Salarié collaborateur d'une entreprise mandataire	B84
- <i>Bulletin d'adhésion</i>	<i>B84</i>
■ Délai d'adhésion	B85
■ Date d'effet des garanties	B86
■ Cotisations	
- Maladie - Maternité - Invalidité	B87
- Accidents du travail - Maladies professionnelles	B88
- Vieillesse	B89
■ Barème des cotisations trimestrielles	B90
■ Prestations	
- <i>Chapitre en réserve</i>	<i>B91</i>
- Maladie - Maternité	B92
- Invalidité	B93
- Accidents du travail - Maladies professionnelles	B94
- Vieillesse	B95
■ Retour en France	B96
■ Action sanitaire et sociale	B97
■ Retraites complémentaires	B100
■ ARRCO - AGIRC	B100
■ Extensions territoriales - <i>Salariés à l'étranger ou en territoire d'outre mer</i>	B101
■ Age de la liquidation	B102



## C - COTISATIONS SOCIALES

	<b>N° Fiche</b>
■ Index alphabétique	C'
■ Régime social des sommes versées aux salariés travaillant à l'étranger	C10
■ Salariés détachés - Régime de sécurité sociale	C10
- Déplacements outre-mer des salariés détachés - Barèmes	C10.10
- Déplacements à l'étranger - Barèmes des indemnités de déplacement	C10.11
■ Salariés détachés - Régime d'assurance chômage	C11
■ Salariés détachés - Retraite complémentaire	C12
■ Salariés expatriés - Assurance volontaire CFE	C13
■ Barème des cotisations trimestrielles	C14
■ Salariés expatriés - Régime d'assurance chômage	C15
■ Salariés expatriés - Retraite complémentaire	C16
■ CSG / CRDS concernant les salariés détachés ou expatriés à l'étranger	C20



## D - FISCALITÉ

	N° Fiche
■ Index alphabétique	D'
■ Introduction	D10
■ Principes généraux de fiscalité internationale	D20
■ Généralités	D20
■ Présentation de la convention fiscale internationale modèle OCDE	D21
■ Convention modèle OCDE - version du 15 juillet 2005	D22
■ Pays membres de l'OCDE	D23
■ Lecture d'une convention fiscale	D24
■ Comment lire une convention fiscale ?	D24.1
■ Portée des conventions	D25
■ Liste des conventions fiscales passées avec la France	D26
■ Liste des Etats avec lesquels la France a conclu une convention destinée à éviter les doubles impositions	D27
■ Méthodes d'élimination des doubles impositions	D30
■ Généralités	D30
■ Résidence fiscale en droit interne français	D40
■ Généralités	D40
■ Résidence fiscale en droit conventionnel	D50
■ Généralités	D50
■ Obligation de déclaration des comptes bancaires ouverts hors de France	D51
■ Transfert du domicile fiscal	D60
■ Transfert de la résidence fiscale - départ de France du salarié impatrié	
Fin de la période d'impatriation - suppression du quitus fiscal	D60
■ Salariés ayant leur résidence fiscale en France envoyés dans un pays non lié à la France par une convention fiscale internationale - article 81 A	D70
■ Généralités	D70
■ Salariés exonérés totalement	D71
■ Salariés exonérés partiellement	D72
■ Taux d'imposition	D73

<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Spécimen formulaire n° 2047</i></li> <li>  « <i>Déclaration des revenus encaissés à l'étranger</i> »</li> <li>▪ Loi de finances pour 2006 - le nouvel article 81 A</li> </ul>	<p>D73.2-D73.3</p> <p>D74</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Salariés ayant leur résidence fiscale en France envoyés dans un pays lié à la France par une convention fiscale internationale</li> </ul>	<p>D80</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Principe de l'imposition du salaire dans l'Etat d'exercice de l'activité salariée</li> <li>▪ Exception au principe de l'imposition dans l'Etat d'exercice</li> </ul> </li> </ul>	<p>D80</p> <p>D81</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Revenus des résidents à l'étranger percevant des revenus de source française</li> </ul>	<p>D90</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Salaires</li> <li>▪ Déclarations à effectuer par l'employeur</li> <li>- <i>Spécimen formulaire n° 2494</i></li> <li>  « <i>Déclaration de la retenue à la source</i> »</li> <li>▪ Déclarations à effectuer par le salarié</li> <li>▪ Déclaration de revenus de non-résidents</li> <li>▪ Formulaire de déclarations des revenus - fiche de synthèse</li> </ul> </li> </ul>	<p>D90</p> <p>D90.1</p> <p>D90.2-D90.3</p> <p>D90.4</p> <p>D90.5</p> <p>D91</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Travailleurs frontaliers</li> </ul>	<p>D100</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Principe</li> </ul> </li> </ul>	<p>D100</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Stagiaires et étudiants</li> </ul>	<p>D110</p>

## II - IMPATRIÉS

### E - FORMALITÉS ET EMPLOI

	N° Fiche
■ Index alphabétique	E'
■ Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile	E10
■ Entrée sur le territoire français	E10
- Ordonnance n° 2004-1248 du 24 novembre 2004	E10.7
- Loi du 24 juillet 2006 portant sur l'immigration et l'intégration	E10.7
Carte de résident	E11
- Loi du 20 novembre 2007 relative à la maîtrise de l'immigration, à l'intégration et à l'asile	E11.3
- Décret n° 2007-372 du 31 mars 2007 relatif à la carte de séjour portant mention « compétences et talents »	E11.3
- Décret n° 2006-1791 du 23 décembre 2006 relatif au contrat d'accueil et d'intégration pour l'accueil d'enseignants chercheurs	E11.3
■ Carte de séjour temporaire	E12
■ Autorisations provisoires de travail	E13
Titres de séjour et de travail des ressortissants communautaires & de l'Espace Économique Européen	E14
- Décret n° 2007-371 du 21 mars 2007 relatif au droit de séjour en France des citoyens de l'Union Européenne, des ressortissants des autres États partie à l'espace Économique Européen et de la Confédération Suisse ainsi que des membres de leurs familles	E14.2
■ Situation des nouveaux pays membres de l'Union Européenne	E14.3
■ Autorisation de travail des travailleurs frontaliers	E15
■ Accords bilatéraux de coopération avec la France	E16
■ Titres de séjour et de travail dans les départements d'outre-mer	E17
■ Nouveau Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile	E18

■ Recrutement de ressortissants étrangers	E20
■ Double possibilité	E20
■ Procédure d'introduction	E21
- Formulaire Cerfa n° 61-2070 - TE 08	E21.2
- Formulaire Cerfa TE 06	E21.3
- Formulaire Cerfa TE 05	E21.4
- Formulaire Introduction / Engagement de versement	E21.5
- Formulaire Cerfa n° 96-61-02	E21.6
- Formulaire Cerfa n° 61-2104 - TE 07	E21.7
- Questionnaire relatif à la couverture sociale d'un travailleur étranger	E21.8
■ Introduction des cadres supérieurs d'entreprise	E22
- Circulaire DPM/DMI 2/2006/132 du 15 mars 2006	E22.1
■ Procédure d'introduction des travailleurs saisonniers	E23
■ Changement de statut	E24
■ Appréciation de la situation de l'emploi et de l'ordre public par l'Administration	E25
- Circulaire n° NOR : IMI/N/07/00011/C du 20 décembre 2007	E25.1
- Circulaire n° NOR : IMI/N/08/00012/C du 7 janvier 2008	E25.1
■ Office Français de l'Immigration et de l'Intégration	E26
- Arrêté du 11 janvier 2006 relatif au contrôle médical des étrangers autorisés à séjourner en France	E26.4
- Note d'information DPM/DM 2-3 n° 2000-300 du 2 juin 2000	E26.5
■ Procédure de régularisation	E27
■ Engagement d'un stagiaire étranger	E30
- Circulaire n° 020 du 23 janvier 1990	E30.3
- Circulaire DPM/DMI3/2005/253 du 27 mai 2005	E30.7
■ Nécessité d'une autorisation provisoire de travail	E31
■ Formalités à accomplir pour engager un stagiaire soumis à autorisation de travail	E32
■ Délivrance des autorisations de travail par la Préfecture	E33
■ Obligations de l'employeur inhérentes au contrat de travail d'un ressortissant étranger	E40
■ Obligations de l'employeur à l'embauche	E41
■ Conditions de travail des travailleurs étrangers	E42
■ Licenciement d'un salarié étranger	E43
■ Sanctions de l'emploi irrégulier d'un ressortissant étranger en France	E50
■ Généralités	E50
■ Sanctions pénales encourues pour l'emploi irrégulier d'un travailleur étranger	E51
■ Actions de l'OFII et des organismes de Sécurité Sociale	E52
■ «Régularisation» du travailleur étranger	E53

■ Salariés temporairement détachés en France par des entreprises étrangères	E60
■ Généralités	E60
■ Loi applicable au contrat de travail international dans le cadre de la Convention de Rome	E61
■ Loi applicable au détachement d'un salarié étranger dans le cadre d'une prestation de service transnationale	E62
■ Procédure de détachement d'un salarié étranger en France	E63
- <i>Formulaire Cerfa n° 65-0056</i>	E63.5
■ Statut du travailleur détaché	E64
■ Contentieux né de l'exécution d'un contrat de travail en France	E70
■ Juridiction compétente	E70
■ Salariés impatriés - Compétence du Conseil de prud'hommes	E71
■ Salariés détachés en France - Application de la Convention de Bruxelles	E72
■ Salariés détachés en France - Application de la Convention de Lugano	E73
■ Salariés détachés en France - Absence de convention internationale applicable	E74
■ Regroupement familial des ressortissants étrangers	E80
■ Généralités	E80
■ Bénéficiaires du regroupement familial (hors EEE)	E81
■ Conditions tenant à la situation du demandeur (hors EEE)	E82
- <i>Circulaire du 22 février 2007</i>	E82.2
- <i>Décret n° 2006-1561 du 8 décembre 2006</i>	
■ Procédure de regroupement familial (hors EEE)	E83
■ Procédures exceptionnelles de regroupement familial (hors EEE)	E84
■ Accès à l'emploi en France (hors EEE)	E85
■ Bénéficiaires du regroupement familial EEE + Confédération Helvétique	E86
■ Obtention du titre de séjour et accès à l'emploi en France (EEE) et confédération Helvétique	E87
■ Fiscalité appliquée aux impatriés	E90
■ Définition	E90
■ Impatriés acquérant leur résidence fiscale en France	E91
■ Impatriés ayant exclusivement leur résidence fiscale dans un pays non lié à la France par une convention fiscale internationale	E92
■ Impatriés ayant leur domicile fiscal dans un pays lié à la France par une convention fiscale modèle OCDE	E93



**F - PROTECTION SOCIALE**

	<b>N° Fiche</b>
■ Index alphabétique	F'
■ Affiliation au régime général	F10
■ Contrôle préalable de la régularité du séjour	F10
■ Assujettissement au régime général	F11
■ Dérogation : détachement de salariés étrangers en France	F12
■ Durée de détachement prévue par les conventions et accords internationaux de sécurité sociale	F13
■ Utilisation des formulaires EEE	F14
■ Immatriculation à la Sécurité Sociale	F20
■ Déclaration d'emploi d'un travailleur	F20
■ Numéro d'immatriculation	F21
■ Ouverture du droit	F30
■ Contrôle de la régularité de séjour des étrangers en France lors de l'ouverture d'un droit	F30
■ Conditions d'ouverture du droit	F31
■ Droit aux prestations en nature	F40
■ Recevabilité d'une demande de prestations	F40
■ Prestations en nature	F41
■ Conditions d'ouverture du droit aux prestations en nature	F42
- Décret n° 98-275 du 9 avril 1998	F42.1
■ Bénéficiaires	F43
■ Droit aux prestations en espèces	F50
■ Prestations en espèces	F50
■ Tableau synoptique	F51
■ Conventions et accords réciproques : principe de totalisation	F52

■ Différentes prestations	F60
■ Définitions	F60
■ Maladie - Maternité	F61
■ Invalidité	F62
■ Accident du travail - Maladies professionnelles	F63
■ Décès	F64
■ Assurance vieillesse	F70
■ Droit à pension	F70
■ Liste des conventions ou accords	F71
■ Calcul de la pension française hors EEE	F72
■ Calcul de la pension EEE	F73
■ Liquidation de la retraite - <i>Pension française</i>	F74
■ Liquidations successives EEE	F75
■ Statut de retraité étranger	F76
- <i>Circulaire CABDIR n° 8-2000 du 28 août 2000</i>	F76.2
- <i>Circulaire DSS/3A/2000/329 du 14 juin 2000</i>	F76.3
■ Chômage	F80
■ Affiliation	F80
■ Prestations chômage après la perte d'un emploi EEE et Suisse	F81
- <i>Formulaire E301 - Attestation périodes à prendre en compte</i>	F81.2
- <i>Formulaire E303/0 - Attestation maintien du droit aux prestations</i>	F81.3
■ Prestations chômage après la perte d'un emploi hors EEE et Suisse	F82
■ Assurance chômage française	F83
■ Prestations familiales	F90
■ Prestations susceptibles d'être accordées	F90
■ Ressortissants de l'EEE	F91
■ Ressortissants d'Etats tiers à l'EEE	F92
■ Cotisations - CSG- CRDS	F100
■ Régime social des sommes versées aux salariés étrangers travaillant en France	F100
■ CSG / CRDS	F101

## G - FISCALITÉ DES IMPATRIÉS

	N° Fiche
■ Index alphabétique	G'
■ Introduction	G10
■ Principes généraux de fiscalité internationale	G20
■ Généralités	G20
■ Le critère déterminant : la résidence fiscale de l'impatrié	G30
■ Généralités	G30
■ Détermination de la résidence fiscale	G40
■ La responsabilité de l'employeur	G40
■ Le droit interne français	G41
■ Le droit conventionnel	G42
- <i>Annexe 1 - Recommandation du conseil de l'OCDE relative au modèle de convention fiscale concernant le revenu et la fortune</i>	G42.1
■ Spécificités de la fiscalité française - Résidents fiscaux de France	G50
■ Les impatriés résidents fiscaux de France	G50
■ Les différents impôts en France	G51
■ L'imposition par foyer fiscal en France	G52
■ Pas de retenue à la source en France sur le salaire des résidents fiscaux	G53
■ La déclaration de revenus : année N + 1	G54
■ Les différents formulaires de déclaration de revenus	G55
■ Les comptes bancaires ouverts à l'étranger	G56
■ La déclaration des revenus étrangers	G57
<i>Déclaration des revenus encaissés à l'étranger</i>	G57.1
■ La taxation des revenus en France	G58
■ La technique du quotient familial - La TQF	G59

■ Spécificités de la fiscalité française - Résidents fiscaux de France ( <i>suite</i> )	G60
■ Les réductions d'impôts	G60
■ Les crédits d'impôts	G61
■ Fiche de synthèse : méthode de calcul de l'impôt en France	G62
- <i>Déclaration des revenus</i>	G62.1
- <i>Déclaration des revenus départ à l'étranger</i>	G62.3
- <i>Déclaration des revenus fonciers - contribution sur les revenus locatifs</i>	G62.5
■ L'optimisation fiscale	G63
■ Le paiement de l'impôt en France	G64
■ La déclaration impôt sur la fortune (ISF)	G65
- <i>Impôt de solidarité sur la fortune</i>	G65.3
■ Fin de la période d'expatriation - suppression du quitus fiscal départ de France du salarié impatrié	G66
■ Nouvelles réductions fiscales pour les impatriés - régime en faveur des impatriés pour augmenter l'attractivité de la France	G67
- <i>Bulletin officiel des impôts</i>	G67.3
■ Spécificités de la fiscalité français - Non-résidents fiscaux de France	G70
■ Les impatriés non-résidents fiscaux de France	G70
■ Retenue à la source sur les salaires pour les non-résidents fiscaux	G71
■ La déclaration de revenus du non-résident	G72
■ Les revenus de source française	G73
■ Taxation du non-résident	G74
■ La déclaration impôt sur la fortune	G75